

pagande, à Rome, a dû être ordonné prêtre le samedi saint, à la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Le même jour et au même lieu, M. l'abbé Dominique Pelletier a dû être ordonné sous-diacre.

Une nouvelle association de congréganistes, due à l'initiative du révérend M. Gauvreau, vient d'être fondée à Notre-Dame de Lévis. Elle a été inaugurée hier. M. le grand vicaire C. Légraré a prononcé un magnifique sermon, à cette occasion. Trois cents membres ont enregistré leurs noms.

*Assemblée générale de la société de Saint-Vincent de Paul.*

La prochaine assemblée générale de la société de Saint-Vincent de Paul aura lieu, suivant la règle, le second dimanche après Pâques, ou dimanche du Bon Pasteur, anniversaire de la translation des reliques de ce grand saint.

La réunion du matin, pour la communion générale, se fera dans l'église de Notre-Dame des Anges, rue Lagachetière, et l'assemblée de l'après-midi, à deux heures, au Cabinet de lecture paroissial, pour la reddition des comptes.

L'assistance à ces deux réunions est essentielle parceque le bref du souverain Pontife, accordant une indulgence plénière aux associés ce jour là, l'exige comme condition. On compte sur le zèle des officiers des conférences pour faire parvenir cet avis à tous leurs confrères, à tous ceux dont les noms sont sur leurs listes.

Le Manuel de la société insiste beaucoup sur la conservation de l'usage des assemblées générales, et pour qu'elles soient réellement des assemblées générales, il ne suffit pas que les conférences y soient représentées par une délégation de quelques membres, il faut que tous les confrères se tiennent pour obligés d'y assister.

Ce doit être du reste une obligation fort douce. Le privilège d'assister ensemble à une messe dite pour la société et d'y recevoir en commun la sainte communion devrait être considéré comme une récompense inappréciable envoyée du ciel aux fidèles serviteurs, après les travaux de la saison rigoureuse. Qu'il serait beau, qu'il serait consolant de voir les 1700 ou 1800 membres dont se compose la société s'empresser de venir recevoir cette précieuse récompense !

Si les amateurs des beaux-arts viennent de loin, font de généreux sacrifices et se disputent l'espace des grands édifices pour entendre des artistes, il est tout naturel que les amateurs des œuvres saintes, que les membres de la société de Saint-Vincent de Paul, qui sont des artistes en fait de charité, manifestent le même empressement quand on les convie à de pareilles fêtes.

Pardon, lecteurs, nous aurions tort de comparer les harmonies humaines, quelque belles qu'elles soient, aux suavités ineffables qui pénètrent les âmes chrétiennes dans les fêtes religieuses fidèlement observées.